



**Date de l'événement :**

01 Février 2022

[GIP FCIP Alsace](#)

# Vous souhaitez tout savoir sur la Validation des Acquis de l'Expérience ?

Le DAVA propose une fois par mois des rendez-vous en ligne. L'objectif est de présenter le dispositif de **VAE** et de répondre à toutes les questions.

Les prochains rendez-vous en ligne auront lieu :

- Mardi 1er mars à 12h30
- Mardi 5 avril à 12h30
- Mardi 3 mai à 12h30

**Vous souhaitez y participer ?**

[Cliquez sur le lien suivant](#) pour vous inscrire

## A propos de la VAE

**La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet de transformer son expérience en diplôme sans retourner à l'école.**

Toute personne justifiant d'un an d'expérience professionnelle ou associatif en rapport avec le diplôme peut entreprendre une démarche de VAE. C'est le réseau national des DAVA (Dispositifs Académiques de Validation des Acquis) qui met en œuvre la VAE pour les diplômés de l'Education nationale.

## Les conditions requises pour la VAE

**La démarche de VAE est ouverte à toute personne quels que soient son âge, sa nationalité ou son statut.** Il suffit de justifier d'1 an minimum d'expérience en rapport direct avec le diplôme visé. Les activités peuvent être professionnelles et / ou extraprofessionnelles (bénévole, élu, sportif de haut niveau...).

Aucun diplôme n'est exigé.

## Les diplômes proposés

**Tous les diplômes de l'[Education nationale](#) sont accessibles par la VAE**, soit plus de 700 diplômes.

Les DAVA sont compétents pour les diplômes suivants :

- Du CAP au BTS
- Diplômes de comptabilité et de gestion (DCG, DSCG)
- Diplômes d'Etat

## Le financement de la VAE

Différents dispositifs permettent de financer les frais d'une démarche VAE. Ils dépendent notamment de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, intérimaire...).

**[Les conseillers du DAVA](#) sont à votre disposition pour vous conseiller la solution de financement la plus adaptée.**

© 2021 GIP FCIP Alsace, réseau des GRETA, CFA académique